

**TOURNOI INTERNATIONAL  
CATEGORIES U14/U15  
DU CS CHAUMONT EN VEXIN  
CHALLENGE  
ERIC MAIGRET et BRIGITTE DEPEAUX**

**REGLEMENT**

Art 1 : Le Club Sportif Chaumontois organise le Samedi 31 Mars et le Dimanche 1 avril 2018, un tournoi de football à Onze réservé aux U14/U15, régulièrement licenciés.

Art. 2 : Le tournoi sera disputé sous les règlements du Jeu à 11.

Art. 3 : Le tournoi sera disputé en 2 phases.  
Une première phase avec 4 poules, poule de 4 équipes, en formule championnat. La durée de chaque match de cette première phase sera de **2x14 minutes**.  
Dans la deuxième phase 1/4 finales croisées entre les équipes classées 1 et 2 de chaque groupe, puis 1/2 finales, puis finales pour déterminer le classement de 1 à 8. Même procédé pour les équipes classées 3 et 4 pour classement de 9 à 16.

La durée de chaque match de la deuxième phase sera de **2x14 minutes**

Le Samedi 15 avril toutes les équipes joueront 3 matchs de 2x14 minutes

Le Dimanche 16 avril toutes les équipes joueront 3 matchs de 2x14 minutes

Art. 4 : Pour la première phase :  
Match gagné : 4 points  
Match nul : 2 points  
Match perdu : 1 point

A l'issu des matchs, en cas d'égalité de 2 équipes, elles seront départagées par :

- 1) Le goal average particulier
- 2) Le goal average général
- 3) La meilleure attaque
- 4) Des tirs au but (3 joueurs par équipe)

En cas d'égalité des 3 équipes, elles seront départagées par

- 1) Le goal average général

- 2) La meilleur attaque
- 3) Des tirs au but (3 joueurs par équipe)

Pour la deuxième phase, en cas d'égalité en fin de rencontre, des tirs au but (3 joueur par équipe)

Art. 5 :           Quinze joueurs maximum par équipe, **11 titulaires et 5 remplaçants** (protège-tibias obligatoires).

Art.6 :           Début du tournoi le Samedi à **9 heures 30**  
Début du tournoi le Dimanche à 9 heures

Art. 7 :L'arbitrage sera à la charge du C S CHAUMONT.  
Les matchs seront arbitrés par des Arbitre officielle du District oise  
Chaque club doit fournir un arbitre de touche pour chacun de ces matchs.

Art. 8 : Tout geste d'anti-jeu et/ou de violence sera passible d'une expulsion **du match sans possibilité de remplacement**. Si le joueur récidive, **il sera exclu du tournoi**.

Art 9 : Les litiges seront réglés par les organisateurs du tournoi.

Art. 10 : Le C.S. Chaumont décline toute responsabilité en cas de vol ou perte d'objet personnel ou appartenant aux Clubs présents.

Art.11: Aucune récompense ne sera remise avant la fin du tournoi.

**Le fait de participer à ce tournoi, implique l'acceptation sans réserves du présent règlement**

Fait à CHAUMONT EN VEXIN  
Le 30/01/2018

Le Responsable du Tournoi.

MR Eric FOULON